



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 octobre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 octobre 2004

**Opération de renouvellement urbain - Constitution du dossier  
ANRU - Demande de cofinancements**

[Annexe]

Président :  
**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004**

DELIBERATION D20040394

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Afin de concevoir le projet urbain et social des quartiers Clou Bouchet et Tour Chabot-Gavacherie qui s'inscrit dans la problématique générale de la requalification des quartiers d'habitat social classés en Zone Urbaine Sensible, la Ville de NIORT s'est attachée les compétences d'équipes de concepteurs pluridisciplinaires :

- pour le Clou Bouchet, la procédure de marchés de définition a permis de désigner deux études lauréates lors du Conseil Municipal du 25 juin 2004 : celles présentées par GAUDRIOT-CILO et IN SITU-GERS-PHYTOLAB-OUEST INFRA,
- pour le quartier Tour Chabot-Gavacherie, une étude de définition a été lancée lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2003 et a été confiée à l'équipe Gilles ROUSSEAU-Martine GESTIN.

L'ensemble de ces prestations a fait l'objet d'actions de concertation et de communication (réunions thématiques, réunions publiques, manifestations de quartier, articles de presse, permanences à la MCSP, expositions) associant les différents acteurs.

Pour donner à cette démarche une portée opérationnelle qui verra se concrétiser les différentes actions qu'elle comporte, il convient de l'inscrire dans l'échéancier fixé par l'Agence de Rénovation Urbaine.

Aussi dans cette perspective la Ville de NIORT a décidé de procéder au lancement de deux missions complémentaires qui trouveront pour partie leur fondement dans les travaux des équipes CILO et IN SITU menés par ailleurs. Confiées à des prestataires extérieurs, ces deux missions viendront d'une part préciser l'organisation dans la mise en œuvre, et d'autre part fédérer les réflexions techniques, organisationnelles, partenariales et financières à travers la constitution de ce dossier transversal.

Il s'agit donc :

- d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à Christian LACAPE consultant et relative à **la définition du pilotage du projet global** dans sa phase opérationnelle, évaluée à 13 156 € TTC,
- d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à **l'élaboration du dossier ANRU**, évaluée à 60 000 € TTC environ.

L'ensemble de ces missions concourt à la constitution du dossier de candidature de la Ville de NIORT, à présenter à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour instruction et obtention des cofinancements nécessaires à la réalisation de son Projet de Rénovation Urbaine multisite.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- solliciter auprès des services de l'Etat une participation financière à hauteur de 33% du montant HT de ces différentes prestations,
- solliciter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations une participation financière à hauteur de 33% du montant HT de ces différentes prestations, et signer les conventions y afférant.

#### LE CONSEIL ADOPTE

|              |    |
|--------------|----|
| Pour :       | 40 |
| Contre :     | 0  |
| Abstention : | 0  |

Non participé : 0  
Excusé : 5

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gilles FRAPPIER**